



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Etat de Vaud

Les Assises des gens du voyage suisses aboutissent à plusieurs pistes destinées à favoriser le mode de vie des communautés yéniche, sinti et manouche

Conviés par le Département de l'environnement et la sécurité (DES), municipaux, préfets, représentants des polices vaudoises, de l'État de Vaud et de la Confédération ainsi que des communautés nomades de Suisse ont participé à une rencontre consacrée aux besoins en places d'accueil temporaires pour ces derniers. Afin de faciliter les démarches des communes disposées à ouvrir des emplacements saisonniers supplémentaires, le Canton met désormais à leur disposition une boîte à outils et des conseils pratiques. Ces assises avaient également pour but de favoriser une meilleure compréhension du mode de vie de ces citoyennes et citoyens suisses.

Plus de 30'000 personnes d'origine yéniche, sinti et manouche vivent actuellement en Suisse. Parmi elles, 2'000 à 3'000 ont un mode de vie itinérant et se déplacent en Suisse pendant la période d'avril à octobre. La Suisse a reconnu ces communautés en tant que minorité nationale, en ratifiant la Convention-cadre du Conseil de l'Europe en 1995, ce qui implique notamment la création d'aires de séjour et de passage. En raison du manque d'emplacements indispensables à ces citoyens suisses pour conserver leur mode de vie, le DES souhaite développer les possibilités d'accueil en collaboration avec les communes vaudoises.

Dans cette perspective, le DES a organisé des Assises des Gens du voyage suisses qui ont eu lieu ce lundi 29 novembre dans la salle du Grand Conseil vaudois. Des représentants des autorités fédérales, cantonales et communales ainsi que des communautés yéniche, sinti et manouche de Suisse ont pu débattre sur les besoins de places de passage temporaires et sur les moyens susceptibles de favoriser leur création.

Lors des assises, plusieurs pistes de réflexion ont été mentionnées. Il a été notamment proposé aux communes d'envisager d'accueillir des convois pendant deux semaines au cours de l'été sous la forme de tests grandeur nature.

Au cours de la matinée, il a été également mis l'accent sur la nécessité de sensibiliser et informer davantage les autorités communales ainsi que la population sur la culture

et les modes de vie des communautés nomades.

Enfin, les communes qui accueillent déjà les Yéniches, les Sinti et les Manouches ont pu attester que les relations avec ces communautés sont positives et les échanges empreints de respect mutuel.

Sur ces bases, le Canton entend continuer à collaborer avec les communes afin de mettre à disposition de ces communautés des aires supplémentaires. À cet effet, [une boîte à outils à l'attention des communes](#) et disponible sur le site de l'État de Vaud a été présentée lors de ces assises. Celle-ci regroupe tous les documents et les informations utiles.

Pour rappel, à la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral (TF) publié le 10 mai 2021 validant le Plan d'affectation cantonal (PAC) « Gens du voyage indigènes », la voie à l'aménagement d'une première aire d'accueil temporaire cantonale est par ailleurs désormais ouverte au Mont-sur-Lausanne.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 novembre 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat

DITS, Etienne Roy, Préfet du district Jura-Nord vaudois

LIENS

[Boîte à outils à l'attention des communes](#)